

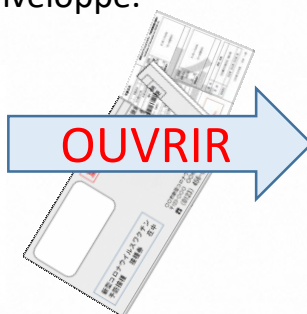
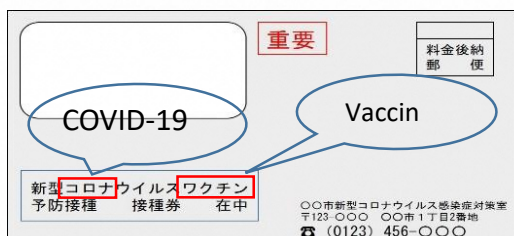
Pour les résidents étrangers souhaitant se faire vacciner contre la COVID-19

Vous allez bientôt recevoir votre Bon de Vaccination COVID-19!

IMPORTANT

- Un « Bon de Vaccination COVID-19 » et une « Notice Explicative sur la Vaccination COVID-19 » vont bientôt vous être envoyés par votre mairie (La « Notice Explicative sur la Vaccination COVID-19 » est similaire au document ci-joint).
- **Vous NE RECEVREZ PAS de Bon de Vaccination si l'adresse à laquelle vous habitez est différente de celle inscrite sur votre carte de résidence. Si vous êtes dans cette situation, veuillez vous présenter immédiatement à la mairie pour effectuer les démarches de changement d'adresse.**

① Veuillez vous assurer que l'enveloppe reçue vous a bien été envoyée par votre mairie, puis vérifier les documents joints. « コロナ(COVID-19) » et/ou « ワクチン (Vaccin) » devraient figurer sur l'enveloppe.



接種券		予約のみ		新型コロナウイルスワクチン 予約接種券(通知)	
市 区 町 村	接種券番号	市 区 町 村	予約番号	市 区 町 村	予約番号
〇〇市	123456	〇〇市	123456	〇〇市	123456
氏 名	〇〇 〇〇	氏 名	〇〇 〇〇	氏 名	〇〇 〇〇
生 年 月 日	〇〇 〇〇 〇〇	生 年 月 日	〇〇 〇〇 〇〇	生 年 月 日	〇〇 〇〇 〇〇
性別	男/女	性別	男/女	性別	男/女
住 居 地	〇〇市 〇〇区 〇〇町 〇〇番 〇〇号	住 居 地	〇〇市 〇〇区 〇〇町 〇〇番 〇〇号	住 居 地	〇〇市 〇〇区 〇〇町 〇〇番 〇〇号
接種場所	〇〇市立 〇〇区立 〇〇町立 〇〇番 〇〇号	接種場所	〇〇市立 〇〇区立 〇〇町立 〇〇番 〇〇号	接種場所	〇〇市立 〇〇区立 〇〇町立 〇〇番 〇〇号

接種を受ける方へ
●シールは剥がさずに、自領ごとの接種場所へお持ちください。
●右側の予約接種券は接種が終わった後も大切に保管してください。

② Les Bons de Vaccination COVID-19 sont envoyés dans un ordre séquentiel. Pour être au courant de la période à laquelle vous allez recevoir votre Bon de Vaccination, veuillez consulter les annonces de votre commune (sur le site officiel de la commune, etc.).

③ Si l'adresse à laquelle vous habitez est différente de celle inscrite sur votre carte de résidence, veuillez vous présenter immédiatement à la mairie pour effectuer les démarches de changement d'adresse.

④ Une fois en possession de votre Bon de Vaccination COVID-19, veuillez effectuer la réservation et vous faire vacciner en vous référant à la « Notice Explicative sur la Vaccination COVID-19 ».

Pour toute question ou pour plus de précisions, veuillez contacter l'un des organismes (1) à (4) figurant sur la page suivante.



Services de l'Immigration au Japon
Centre de Soutien aux Résidents Étrangers

Questions

Veillez contacter l'un des organismes (1) à (4) ci-dessous pour toute question en rapport avec votre Bon de Vaccination COVID-19.

(1) Municipalité locale

Veillez appeler le numéro figurant au recto de l'enveloppe.

(2) Centre d'Appel pour la Vaccination contre la COVID-19 (Ministère de la Santé, du Travail et des Affaires Sociales)

Téléphone : 0120-761-770 (gratuit)

Horaires : 9h00 à 21h00 (y compris les samedis, dimanches et jours fériés)

Langues : Japonais, Anglais, Chinois, Coréen, Portugais et

Espagnol : 9h00 à 21h00

Thaïlandais : 9h00 à 18h00

Vietnamien : 10h00 à 19h00

(Référence) Service de consultation téléphonique assuré par le Ministère de la Santé, du Travail et des Affaires Sociales pour toute question relative à la COVID-19, en dehors de la vaccination.

- **Bureau Responsable de la COVID-19 au Ministère de la Santé, du Travail et des Affaires Sociales**

Téléphone : 0120-565-653 (gratuit)

Horaires : 9h00 à 21h00 (y compris les samedis, dimanches et jours fériés)

Langues : Japonais, Anglais, Chinois, Coréen, Portugais et

Espagnol : 9h00 à 21h00

Thaïlandais : 9h00 à 18h00

Vietnamien : 10h00 à 19h00

(3) Centre de Soutien aux Résidents Étrangers (FRESC), Bureau de Renseignements

Téléphone : 0120-76-2029 (gratuit)

Horaires : 9h00 à 17h00 (du lundi au vendredi seulement)

Langues : Japonais, Anglais, Chinois, Coréen, Portugais,

Espagnol, Thaïlandais, Vietnamien, Filipino,

Khmer, Népalais, Indonésien, Birman, Mongol,

Français, Singhalais, Ourdou et Bengali

(4) Centres de Consultation Régionaux (Portail web : Guide d'Aide à la Vie Quotidienne pour les Ressortissants Étrangers)

- Japonais <https://www.moj.go.jp/isa/content/930004512.pdf>

- Anglais <https://www.moj.go.jp/isa/content/930005173.pdf>



* Veillez noter que les langues prises en charge peuvent varier selon le centre de consultation.



Veillez également vous référer au site Web pour la « navigation vers le vaccin contre le Covid-19 ».

Site Web pour la « navigation vers le vaccin contre le Covid-19 » : <https://v-sys.mhlw.go.jp>

- Si vous ne parvenez pas à trouver d'établissement médical ou de centre de vaccination disponible, veuillez contacter votre mairie.
- Veillez noter que vous ne pouvez pas effectuer de réservation sur le site Web pour la navigation vers le vaccin contre le Covid-19.



Merci de bien vouloir utiliser les documents fournis par le Ministère de la Santé, du Travail et des Affaires Sociales seulement en tant que guide.

Il se peut que la Notice Explicative que vous recevrez de la part de votre municipalité ne soit pas identique au présent modèle.

Nom de la municipalité

Notice explicative sur la vaccination contre le Covid-19



Procédure de vaccination



1 Confirmer la période à partir de laquelle vous pourrez vous faire vacciner

Le vaccin contre le Covid-19 sera administré, en respectant l'ordre suivant : **au personnel de santé, aux personnes âgées puis aux personnes souffrant de facteurs de co-morbidité.**

Veuillez confirmer l'ordre de votre vaccination et attendre votre tour.

* Veuillez attendre l'annonce du gouvernement. Vous pouvez également consulter le site Web du ministère de la Santé, du Travail et des Affaires sociales ou le guichet de renseignements de votre mairie.

* Veuillez vous référer au verso de la notice explicative pour les précisions concernant les personnes âgées et les personnes souffrant de facteurs de co-morbidité.

* Bien qu'une courte période d'attente soit possible, toutes les personnes souhaitant se faire vacciner pourront le faire en temps voulu. Nous vous demandons de bien vouloir attendre votre tour.

2 Trouver un établissement médical ou un centre de vaccination

Veuillez rechercher un établissement médical ou un centre de vaccination où vous pourrez recevoir le vaccin, par l'intermédiaire des supports de communication de votre ville ou de votre commune, ou sur Internet.



Pour plus d'informations, veuillez consulter le site Web d'informations générales en suivant le code QR ci-contre pour une **navigation sur le vaccin contre le Covid-19.**



Code QR pour la navigation vers le vaccin contre le Covid-19

Adresse du site Web pour la navigation vers le vaccin contre le Covid-19 : <https://v-sys.mhlw.go.jp>

* Vous pouvez contacter votre municipalité si vous ne parvenez pas à trouver un établissement médical ou un centre de vaccination.

* Le vaccin doit être administré dans la ville, la municipalité ou le village où votre résidence est enregistrée (lieu de résidence), sauf si vous êtes hospitalisé ou admis dans un autre établissement. Veuillez consulter le verso de la note explicative pour les informations sur les vaccinations en dehors de votre lieu de résidence.

* Il n'est pas possible de prendre rendez-vous directement sur le site Web de la navigation vers le vaccin contre le Covid-19.

3 Prendre rendez-vous

Veuillez contacter l'établissement médical ou la municipalité où vous souhaitez vous faire vacciner.

Établissements médicaux désignés de votre région

Prendre rendez-vous directement avec un établissement médical (par téléphone, sur Internet, etc.)

Sites de vaccination des municipalités

Centre d'appel



Documents à présenter

- Bon de vaccination (joint à la présente notice)
- Carte d'identité (permis de conduire, carte d'assurance maladie, etc.)



*Veuillez prendre votre température corporelle à votre domicile avant de vous faire vacciner, et contactez le service municipal ou l'établissement médical où vous avez pris votre rendez-vous pour la vaccination si vous avez de la fièvre ou si vous ne vous sentez pas bien, et vous abstenir de vous faire vacciner ce jour-là.

*Veuillez porter des vêtements faciles à ôter pour faciliter la vaccination au niveau de votre bras.

*Afin d'obtenir une protection optimale, il est nécessaire de recevoir deux doses du même type de vaccin à un intervalle déterminé. Lorsque vous recevez la première dose de vaccin, veuillez vérifier la date à laquelle vous devez recevoir le rappel de vaccination.

*Les bons ci-joints sont destinés à deux certificats d'inoculation ou certificats de vaccination. Veuillez les apporter à chaque visite sans les séparer.

Merci de bien vouloir utiliser les documents fournis par le Ministère de la Santé, du Travail et des Affaires Sociales seulement en tant que guide.

Il se peut que la Notice Explicative que vous recevrez de la part de votre municipalité ne soit pas identique au présent modèle.

© Début de la vaccination des personnes âgées

Bien qu'il soit prévu de commencer les vaccinations pour les personnes qui auront 65 ans au cours de l'année 2021 (pour les personnes nées le 1^{er} avril 1957 ou avant), le calendrier vaccinal peut être davantage détaillé.

© Qu'est-ce qu'une personne souffrant d'un facteur de co-morbidité ?

La vaccination des personnes souffrant de problèmes médicaux sous-jacents débutera après celle des personnes âgées. Les personnes souffrant de facteurs de co-morbidité sont définies comme celles qui répondent à l'un des critères suivants (au 18 mars 2021) :

1. Les personnes atteintes des maladies ou affections suivantes qui reçoivent des soins ambulatoires ou hospitaliers :

- | | |
|--|--|
| 1. Maladie respiratoire chronique | 8. Personnes recevant un traitement qui affecte le système immunitaire, incluant les stéroïdes. |
| 2. Maladie cardiaque chronique (incluant l'hypertension) | 9. Maladies neurologiques et neuromusculaires associées à des anomalies immunitaires |
| 3. Maladie rénale chronique | 10. Personnes souffrant d'une diminution des fonctions corporelles due à des maladies neurologiques ou neuromusculaires (incluant les troubles respiratoires) |
| 4. Maladie chronique du foie (cirrhose du foie, etc.) | 11. Anomalies chromosomiques |
| 5. Diabète traité à l'insuline ou par des médicaments, ou diabète associé à d'autres maladies | 12. Personnes souffrant de graves déficiences mentales et physiques (déficiences physiques graves et déficiences intellectuelles graves) |
| 6. Maladies du sang (à l'exception de l'anémie ferriprive) | 13. Syndrome d'apnée du sommeil |
| 7. Maladies qui altèrent le fonctionnement du système immunitaire (incluant les tumeurs malignes en cours de traitement) | 14. Maladie mentale sévère (personnes hospitalisées pour le traitement d'une maladie mentale, titulaire d'un certificat d'incapacité mentale, ou personnes relevant de la catégorie "grave et continue" dans le cadre de soins médicaux autonomes (soins hospitaliers psychiatriques)) ou handicap intellectuel (en possession d'un certificat de réinsertion) |

2. Personnes obèses qui répondent au critère suivant : IMC de 30 ou plus

IMC = Poids corporel (kg) ÷ taille (m) ÷ taille (m)

*A titre indicatif, pour un IMC de 30 : taille de 1,70 m pour un poids de 87 kg, ou encore taille de 1,60 m pour un poids de 77 kg

La vaccination du personnel des établissements de soins pour personnes âgées débutera en même temps.

© Vaccination dans un autre lieu que celui indiqué sur la carte de résident (lieu de résidence)

• Si vous vous faites vacciner dans un établissement médical ou un autre établissement où vous êtes hospitalisé ou admis en soins → veuillez consulter l'établissement médical ou cet autre lieu.

• Si vous vous faites vacciner dans un établissement médical où vous êtes traité pour un problème médical lié à un facteur de co-morbidité → Veuillez consulter l'établissement médical en question.

• Si votre lieu de résidence est différent de votre adresse → vous pourriez recevoir le vaccin dans la région où vous résidez de fait.

Veuillez consulter le site de navigation sur le vaccin contre le Covid-19 ou contacter le guichet de renseignements de la mairie de votre lieu de résidence effectif.

© Votre consentement est nécessaire pour recevoir le vaccin

Si vous êtes actuellement sous traitement pour une maladie ou si vous avez des inquiétudes quant à votre état de santé, veuillez consulter votre médecin traitant avant de décider de recevoir ou non le vaccin.

Pour plus d'informations sur les questions d'efficacité et de sécurité concernant le vaccin contre le Covid-19, veuillez consulter la page sur les vaccins contre le Covid-19 sur le site Web du Cabinet du Premier ministre du Japon.

Cabinet du Premier ministre du Japon et
vaccin contre le Covid-19

Recherche

Si vous ne parvenez pas à consulter le site Web, veuillez contacter votre mairie.

